

**Province de Québec**  
**MRC de Maria-Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 10 février 2020 à 19:30 heures à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Richard Duchesne et Alain Tremblay ainsi que Mesdames les conseillères Laurie Godin et Sylvie Coulombe.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-01-2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal

**TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**

6. Inscription à la plateforme InterAide en matière de sécurité civile

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

7. Subvention en vertu de l'article 92.1 – Dépanneur Gau-Sen inc.
8. Demande d'appui au projet « Aménagement et mise en valeur de la route des milieux humides au Saguenay- Lac-Saint-Jean »

**LOISIRS ET CULTURE**

9. Politique de location et de prêt de salles- Adoption
10. Programme d'emplois d'été Canada 2020
11. Projet de recherche archéologique
12. Embauche de Mme Angélique Truchet - Responsable des loisirs et du tourisme
13. Fonds de la ruralité – Priorisation des projets 2020
14. Création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA
15. Création et mise sur pied d'un comité de suivi de la politique MADA
16. Résolution d'adoption de la politique familles, aînés et saines habitudes de vie et son plan d'action pour la MRC Maria-Chapdelaine
17. Bibliothèque – Autorisation de verser la contribution financière 2020

**ADMINISTRATION**

18. Contrat de maintenance – Plate-forme élévatrice norme B-355
19. Entente intermunicipale visant le maintien de la régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets
20. Autorisation d'achat – Leblanc illuminations – Canada
21. Équilibrage du rôle d'évaluation – Cévimec-BTF
22. Dépôt de la liste des personnes endettées
23. Transmission propriétés – Vente pour taxes 2020
24. Excavation Unibec : Autorisation de paiement numéro 12 pour libérer 5% de la retenue dans le cadre de la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux (droit de veto)
25. Proclamation des journées de la persévérance scolaire
26. Liste des comptes : Acceptation
27. Varia
28. Dons et sollicitation

- 
- 29. Invitation
  - 30. Correspondances
  - 31. Rapport des élus
  - 32. Période de questions
  - 33. Prochaine assemblée ordinaire
  - 34. Levée de l'assemblée
- 

## **2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA**

20-023

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

---

## **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucune déclaration.

---

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-01-2020, AVEC DISPENSE DE LECTURE**

20-024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2020 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

---

## **5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

---

### **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**

---

## **6. INSCRIPTION À LA PLATEFORME INTERAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

20-025

ATTENDU QUE par la résolution n° 19-165, le présent conseil municipal a adopté son plan de mesures d'urgence (PMU) en cas de sinistre;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMRCQ), en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère de la Sécurité publique (MSP), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et d'Idside, ont mis en œuvre une plateforme en ligne appelée «InterAide», un outil dédié à l'entraide qui a comme objectif de faciliter la coopération en matière de sécurité civile entre les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales;

ATTENDU QUE ce projet unique, gratuit et novateur vise à renforcer la solidarité dont fait déjà preuve le milieu municipal lors de situation d'urgence et ce, par le partage de ressources humaines, matérielles, documentaires et d'expertises;

ATTENDU QUE la plateforme «InterAide» est un service Web qui favorise l'entraide en matière de prévention, de planification, d'intervention et de rétablissement, soit les quatre phases d'un PMU;

ATTENDU QU'InterAide recense les services aides et assistances que les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales sont en mesure d'offrir;

ATTENDU QUE les données recensées par l'entremise d'InterAide sont accessibles en temps réel, 24h/24 et 7jrs/7, tant par les adhérents que par le Centre des opérations gouvernementales (COG);

ATTENDU QU'InterAide et la technologie Iddside s'inscrivent dans de nouvelles pratiques en favorisant le partage, la collaboration et l'optimisation des expertises en matière de sécurité civile et en mesure d'urgence à travers tout le Québec;

ATTENDU QU'à la suite de son adhésion, tout organisme municipal est convié à recenser les ressources humaines, matérielles et documentaires, de même que son expertise qu'il est en mesure d'offrir, en plus d'identifier ces mêmes éléments dont il pourrait éventuellement avoir besoin;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE le présent conseil municipal:

- ✓ adhère au service Web «InterAide»; et,
- ✓ autorise la directrice générale, Gabrielle Fortin-Darveau, à inscrire la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme à cet outil développé par l'ADGMQ et ses collaborateurs.

---

## URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

---

### 7. SUBVENTION EN VERTU DE L'ARTICLE 92.1 – DÉPANNEUR GAU-SEN INC.

20-026

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme est une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité peut accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise privée et qui est propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a alloué des crédits nécessaires au programme d'aide financière « support aux fonds locaux »;

ATTENDU QUE l'entreprise « Dépanneur Gau-Sen Inc. » a présenté une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE l'entreprise « Dépanneur Gau-Sen Inc. » a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement Économique (CDE) du secteur GÉANT;

ATTENDU QUE la recommandation de la CDE GÉANT est d'apporter une aide financière pour une somme totalisant 25 000.00 \$ se répartissant ainsi :

- 8 333.00 \$ sous forme de contribution « non remboursable » provenant de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme;
- 8 333.00 \$ sous forme de contribution « remboursable » provenant de la MRC de Maria-Chapdelaine; et
- 8 334.00 \$ sous forme de contribution « remboursable » provenant de la CDE GÉANT.

---

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

- Que le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme accorde une aide financière de 8 333.00 \$ à « Dépanneur Gau-Sen inc. » en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;
- QUE soit appropriée la présente dépense à même le budget disponible (02-62100-999).

---

**8. DEMANDE D'APPUI AU PROJET « AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE LA ROUTE DES MILIEUX HUMIDES AU SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN »**

20-027

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean désire faire une demande de financement à la Fondation de la Faune pour la réalisation d'un projet « Aménagement et mise en valeur de la route des milieux humides au Saguenay-Lac-Saint-Jean »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme est gestionnaire du site du marais du lac au foin;

CONSIDÉRANT QUE le site du marais du lac au foin fait partie de la route des milieux humides.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme appuie l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean dans le projet d'aménagement et de mise en valeur de la route des milieux humides;

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage à soutenir l'entretien des aménagements qui seront effectués sur le site au cours de ce projet à moyen long terme;

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme offre une contribution financière à ce projet par un don de 200 \$.

---

**LOISIRS ET CULTURE**

---

**9. POLITIQUE DE LOCATION ET DE PRÊT DE SALLES – ADOPTION**

20-028

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent d'adopter une politique pour uniformiser les règles régissant les principes et les modalités de tarification des activités de loisirs et des locations de locaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de préciser les attributions de chacun lors de l'utilisation de locaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de préciser les droits et obligations des locataires et s'assurer que les obligations soient respectées.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal adopte la politique de location et de prêt de salles telle que présentée.
-

**10. PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020**

20-029

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement d'autoriser Mme Carol-Ann Marceau, ajointe administrative, à faire une demande auprès du Ministère de l'Emploi et du Développement social Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 pour deux (2) animateurs pour le camp de jour 2020.

---

**11. PROJET DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE**

20-030

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accorde un montant de 5 000 \$ pour un projet de recherche archéologique dans le secteur du Lac-à-Jim mené par l'UQAC;
  - QUE le tout est conditionnel à ce que le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean participe à part égale.
- 

**12. EMBAUCHE DE MME ANGÉLIQUE TRUCHET - RESPONSABLE DES LOISIRS ET DU TOURISME**

20-031

ATTENDU QUE le responsable des loisirs et du tourisme a remis sa démission à la directrice générale et secrétaire-trésorière en novembre dernier;

ATTENDU QUE le poste de responsable des loisirs et du tourisme est désormais vacant et doit être comblé;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de Mme Angélique Truchet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme embauche Mme. Angélique Truchet pour combler le poste à temps partiel, en raison de 20 heures par semaine, avec une période de probation de 3 mois et renouvelable au besoin;

QUE la politique de gestion du personnel soit appliquée et que son salaire soit fixé à 17.00 \$ l'heure.

---

**13. FONDS DE LA RURALITÉ – PRIORISATION DES PROJETS POUR 2020**

20-032

ATTENDU QUE plusieurs projets sont présentés au Fonds de la ruralité chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance économique de Saint-Thomas s'est réuni afin d'orienter le conseil municipal dans l'attribution des sommes disponibles du fonds participatif rural;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit 8 000 \$ de la MRC pour allouer à des projets d'initiative bénévole sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE la Municipalité approuve les priorités 2020 que le Comité de relance économique de Saint-Thomas recommande au conseil municipal, soit :

- 1) Encourager les activités pour les jeunes, les familles et les activités intergénérationnelles (carnaval, activité du père Noël, journée de la famille, etc.)
- 2) Encourager les projets sportifs, culturels et en plein air (ex. : marathon, pêche, raquette)
- 3) Aider les organismes et comités déjà existant à maintenir leurs offres de loisirs.

QUE les montants suivants soient réservés pour les organismes suivants :

Organisme/projet	Montant réservé	Priorisation
Maison des jeunes	500 \$	1
Cercle des Fermières	750 \$	2
F.A.D.O.Q.	500 \$	2
Marathon du Lac-à-Jim	1 500 \$	2
Arrivée du Père Noël	1 750 \$	1
Carnaval 2021	1 000 \$	1
Club Élan (activité pêche)	1 000 \$	2-3
<b>Total :</b>	<b>7 500 \$</b>	

#### 14. CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

20-033

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de pilotage MADA dans le cadre de l'actualisation de la Politique familles, aînés et saines habitudes de vie de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu d'entériner la nomination des personnes qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à l'élaboration de la politique familles, aînés et saines habitudes de vie et du plan d'action 20-24 de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

Il est proposé par Monsieur Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme entérine la nomination au sein du comité de pilotage de la politique familles, aînés et saines habitudes de vie, les personnes suivantes :

- Maurice Bouchard;
- Robert Shore;
- Denise Bergeron;
- Roger Landry (RQA)

#### 15. CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA

20-034

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de suivi MADA pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique familles, aînés et saines habitudes de vie de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il a été convenu de nommer des personnes pour assurer la mise en œuvre du volet MADA du plan d'action 2020-2024.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est notamment de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre 2020-2024;

QUE ce comité soit composé d'un responsable administratif de la MRC, M. Roger Landry, élu responsable des questions des aînés (RQA) à la Municipalité, de l'agent local et des personnes suivantes : Maurice Bouchard, Robert Shore, Denise Bergeron. Il est également convenu que les membres du comité de suivi de la politique MADA seront convoqués au moins deux fois l'an et que cette responsabilité incombe à la responsable administrative des politiques MADA à la MRC Maria-Chapdelaine.

---

**16. RÉOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES, AÎNÉS ET SAINES HABITUDES DE VIE ET DE SON PLAN D'ACTION POUR LA MRC MARIA-CHAPDELAINE**

20-035

CONSIDÉRANT QU'EN 2018, les 13 collectivités du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine ont manifesté l'intérêt d'actualiser leur politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution n° 294-09-17, le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide financière de 53 000 \$ auprès du gouvernement du Québec afin d'actualiser la politique MADA et les plans d'action des 13 villes et villages et de la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité ou collectivité aurait sa propre politique et ses propres actions locales;

CONSIDÉRANT QU'au cours des deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la teneur de la Politique familles, aînés et saines habitudes de vie (MADA) et de son plan d'action déposés à la présente séance ordinaire sont conformes aux attentes des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme.

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme adopte la politique « familles, aînés et saines habitudes de vie » et le plan d'action 2020-2024 de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés ».

---

**17. BIBLIOTHÈQUE – AUTORISATION DE VERSER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020**

20-036

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise le versement de la contribution financière 2020, d'une somme de 3 200 \$, au comité de la bibliothèque qui s'occupe de la bibliothèque municipale de Saint-Thomas-Didyme.

**18. CONTRAT DE MAINTENANCE – PLATE-FORME ÉLÉVATRICE NORME B-355**

20-037

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'autonomie nous a envoyé une offre de service concernant la plate-forme élévatrice à la bâtisse municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend deux (2) visites annuelles pour l'inspection, l'entretien préventif, l'ajustement tel que recommandé par le fabricant de l'appareil;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement:

QUE les membres du conseil acceptent le contrat de maintenance pour l'entretien annuel de la plate-forme élévatrice Savaria modèle Delta à la bâtisse municipale au coût de 925.00 \$ + taxes.

**19. ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LE MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT ET L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX OBJETS**

20-038

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et créant une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT », approuvée le 3 août 2005 par décret du ministre des Affaires municipales et des Régions, laquelle entente a été modifiée par les parties le 13 décembre 2017, de sorte que ledit décret a été modifié le 22 mars 2018 (ci-après : « entente initiale »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale prend fin le 3 août 2020, mais que les municipalités parties à cette entente, incluant la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme, souhaitent maintenir cette régie et convenir de nouvelles modalités, dont l'ajout d'objets liés au partage de ressources humaines et matérielles, ainsi que le changement de son nom;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

- QUE Monsieur le maire, Denis Tremblay et la directrice générale, Gabrielle Fortin-Darveau, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale visant le maintien de la régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets.

**20. AUTORISATION D'ACHAT – LEBLANC ILLUMINATIONS - CANADA**

20-039

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire revitaliser le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire augmenter l'illumination du village qui vise à ajouter une ambiance vivante et festive dans notre municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal autorise la dépense au montant de mille six cent cinquante-quatre et quarante-six (1 654.46 \$) plus taxes pour l'achat de lumières comme celles déjà existantes pour augmenter le décor festif des fêtes dans le noyau villageois.

**21. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION – CÉVIMEC-BTF**

20-040

ATTENDU que Cévimec-BTF, évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation en vigueur (2018-2019-2020) de la municipalité;



ATTENDU que suite à l'analyse effectuée, la recommandation de Cévimec-BTF, évaluateurs agréés, est de procéder à une équilibrage du rôle afin de rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois (3) ans.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme avise la MRC de Maria-Chapdelaine qu'elle donne son accord à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour les années 2021, 2022 et 2023.

---

## 22. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

20-041

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité.

Les membres du conseil prennent connaissance.

---

## 23. TRANSMISSION PROPRIÉTÉS - VENTE POUR TAXES 2020

20-042

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité contient vingt et un (21) propriétés dont les taxes de 2018 n'ont pas été acquittées en totalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme transmette à la MRC de Maria-Chapdelaine, pour vente pour défaut de paiement de taxes, les propriétés susmentionnées, à moins que le paiement des taxes 2018 plus les intérêts ne soit effectué avant le 20 mars 2020, soit avant la date limite pour la transmission à la MRC de Maria-Chapdelaine;

QU'un avis soit transmis, par la directrice générale, aux propriétaires concernés.

---

## 24. EXCAVATION UNIBEC : AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 12 POUR LIBÉRER 5% DE LA RETENUE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE L'OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (DROIT DE VETO)

### DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142)

Puisque le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution #20-043 conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, cette dernière est de nouveau soumise à la considération du conseil municipal

ATTENDU la résolution numéro 18-153 octroyant le mandat à Excavation Unibec pour les travaux de réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux;

20-043

ATTENDU le dépôt de la recommandation de paiement numéro 12 pour la recommandation du déboursé qui représente 5 % de la retenue;

ATTENDU la recommandation de paiement émise le 19 décembre 2019 par Monsieur Vincent St-Pierre, responsable de la surveillance des travaux de la firme Norda Stelo;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal autorise le paiement numéro 12 au montant de 90 805.71 \$ taxes incluses qui représente 5% de la retenue à Excavation Unibec dans le cadre de la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux.

20-044

## 25. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus du Saguenay Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9.2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12.1 % pour les garçons et 6.3% pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risque de connaître des épisodes de répression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et les impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CREPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et

qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

- DE PROCLAMER les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au CRÉPAS.

## 26. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

20-045

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 104 614.37 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 11 529.39 \$ les salaires nets au montant de 10 186.57 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 7 047.28 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

## 27. VARIA

## 28. DONS ET SOLLICITATION

20-046

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement de verser les montants suivants :

- Campagne de financement – complexe Aquagym : 500 \$
- Corps de cadets 1497 Normandin : 50 \$
- Polyvalente de Normandin- Gala méritas : 180 \$

## 29. INVITATION

## 30. CORRESPONDANCES

- Remerciement du comité du carnaval de Saint-Thomas-Didyme
- Remerciement opération nez rouge
- Entretien automobile B.C.
- Ministre des Transports – Aide financière accordée (PAVL- PPA)

## 31. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

## 32. PÉRIODE DE QUESTIONS

**33. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

9 mars 2020

---

20-047

**34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 20h27.

---

---

**Denis Tremblay**  
Maire

---

**Gabrielle Fortin-Darveau**  
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

---

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussignée déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 10 février 2020.

**Gabrielle Fortin-Darveau,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière